

PLEIDOOI VOOR EEN CONSTITUTIONELE BISSCHOP VAN IEPER, 1798

B. JANSSENS de BISTHOVEN^o

Op 12 juli 1790 had de «Constitution civile du clergé» een Franse nationale kerk ingericht met bisschoppen, die door de burgerlijke instanties werden benoemd. Na de annexatie van de Oostenrijkse Nederlanden bij Frankrijk in 1794, werden de Franse wetten ook bij ons van kracht. De republikeinse eed, op straf van verbanning geëist, werd slechts door een minderheid van priesters afgelegd. Alleen deze laatsten, de beëdigde priesters, mochten de kerken bedienen en de eredienst uitoefenen. De beëdigde aartsdiaken van St.-Omer en pastoor van Lestrem, — op 28 kilometer ten zuiden van Ieper, — schreef de volgende brief naar zijn beëdigde Belgische confraters :

Lestrem, ce 15 juillet 1798, an 6 R

Cher et honoré Confrère,

Quoique je n'aie l'avantage de vous être connu, la cause qui m'a porté à vous écrire me fait espérer que ma lettre ne vous sera pas indifférente. La persécution que des hommes immoraux et désavoués par le Gouvernement ne cessent de diriger lourdement contre l'Eglise de J.C. doit faire sentir à tous ses ministres la nécessité de se réunir pour s'opposer aux principes d'une philosophie intolérante qui ne tend qu'à démoraliser. Assez et trop longtemps les ennemis de notre Sainte religion se réjouissent des divisions qu'ils ont excitées parmi les ministres d'un même Dieu, les intérêts de l'Eglise doivent l'emporter sur tout autre considération. Les témoignages que l'on m'a rendu de vos talents et de votre zèle me donnent lieu de croire que mes premières démarches ne seront pas infructueuses.

La viduité de votre église épiscopale doit vous faire craindre que l'ancien ennemi ne prévale, comme dit St.-Grégoire le Grand à l'évêque de Ravenne, le presbiterianisme que l'on cherche à introduire parmi vous afin d'abolir la

^o Ere-archivaris van het bisdom Brugge ; voorzitter van het Genootschap voor Geschiedenis ; Langestraat 21, 8000 Brugge.

hiërarchie spirituelle qui perpétue l'unité de la foi, l'insubordination dans laquelle ne sont que trop bien disposés ceux qui par orgueil ou par inconduite ont toujours détesté des supérieurs, le respect pour les anciens canons qui ne permettent pas que l'église soit vacante plus de 3 mois, vous ont déjà fait penser, sans doute, aux moyens de vous donner un évêque, et je me félicite d'avoir à vous offrir le secours de l'église de France qui s'intéressera toujours au sort de ses voisins.

Les évêques de cette grande église, convaincus de la solidarité de l'épiscopat et affligés de la viduité où se trouvent maintenant les églises de la Belgique me chargent d'établir une correspondance avec les pasteurs de ces différentes églises afin d'aviser aux moyens de remplir au plus tôt tous les sièges qui se trouvent vacants. Vous avez parmi vous plusieurs savants dont la conduite répond aux talents et qui ne peuvent qu'honorer le siège auquel il seront appelés. Quelques uns ont écrit au concile national de France ; il nous ont assuré que la plupart des curés ont senti la nécessité de ramener l'ancienne discipline de l'église pour sauvegarder la religion, et nous n'avons pas douté de leur rapport, lorsque nous avons vu votre soumission aux lois et aux autorités qui nous gouvernent ; un reste de respect humain ou de crainte a pu vous retenir jusqu'à présent dans le silence sur les abus dont vous avez gémi avec nous, mais maintenant que le nouvel ordre de choses est établi d'une manière irrévocable nous ne doutons pas qu'il se trouve parmi vous assez d'énergie pour appeler les droits primitifs des églises dans le choix de leurs pasteurs : *qui profuturus est omnibus ab omnibus eligatur* : St.-Leo Magnus, Epist 86, C 6°. J'attends tout de la miséricorde de Dieu et de votre zèle ; daignez me répondre et me marquer la disposition de vos vénérables collègues. Je vous servirai d'intermédiaire auprès des évêques de France, jusqu'à ce que vous jugiez à propos de leur écrire directement.

J'ai l'honneur d'être avec attachement et respect, votre frère en J.C. et votre collègue dans le saint ministère.

(S) Waremghem, Archidiacre de St.-Omer et curé de Lestrem.

Mon adresse : Au Citoyen Curé de Lestrem près d'Estaire, à Estaire, département du Nord.

Volgens de aantekeningen op deze tekst, in het archief van het bisdom bewaard (nr. B 176), was er een zegel met handschrift «Eglises du Pas-de-Calais» en werd de brief in meerdere exemplaren naar elke beëdigde priester van het bisdom Ieper per post gezonden. De auteur had blijkbaar van hogerhand opdracht gekregen zich in contact te stellen met de beëdigde priesters van Ieper, om hen ertoe te bewegen een constitutionele bisschop te aanvaarden, aangezien bisschop Alexander de Arberg niet meer in dienst was. De brief is een merkwaardig document voor de kerkgeschiedenis tijdens het Frans bewind.